



N° DEL20250610_33

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi fonctionnel de
Directeur Général des Services

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 10 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poisat, dûment convoqué par monsieur le Maire le 4 mai 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic Bustos, pour la séance publique de mai 2025.

PRÉSENTS M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Sandrine MENDUNI, M. Frédéric FRÉVOL, M. Franck HENON, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, Mme Catherine RICUPERO, Mme Gwenaëlle GUERS ;

ABSENTS Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Patrice TORNATORE, M. Grégory GABREL, M. Frédéric LAGUT ; M. Florent HOLLENDER ; Mme Carole GAUD, M. Alain-Patrick FAUCONNET ;

POUVOIRS De Mme Marie-Pierre MOUTRILLE à Mme Zohra ABDICHE ;
De M. Patrice TORNATORE à Mme Catherine RICUPERO ;
De M. Grégory GABREL à M. Frédéric FREVOL ;
De M. Frédéric LAGUT à M. Jean-Philippe DI GENNARO ;
De M. Florent HOLLENDER à Mme Gwenaëlle GUERS

SECRÉTAIRE M. Franck HENON.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

M. Franck HENON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté.

Vu les articles L313-1 et L313-4 du Code Général de la Fonction Publique ;

*Vu l'article L412-6 du Code de la Fonction Publique relatif aux emplois fonctionnels ;
Vu les décrets n° 87-1101 et 87-1102 du 30 décembre 1987 ;*

Vu le décret n°88-545 du 6 mai 1988 relatif à la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;

Vu la délibération DEL20230522_24 du 22 mai 2023 modifiant le régime indemnitaire (RIFSEEP) ;

Vu le tableau des emplois permanents ;

Considérant la nécessité d'assurer la direction générale de l'administration municipale de manière professionnelle et stratégique, sous l'autorité du Maire ;

Considérant que la commune de Poisat, dont la population est supérieure à 2 000 habitants, peut légalement créer un emploi fonctionnel de direction ;

Considérant que la mise en place d'un tel emploi permettra d'assurer la coordination des services, la mise en œuvre des politiques publiques locales et un accompagnement renforcé des projets de la collectivité ;

Mme Zohra ABDICHE, adjointe déléguée,

Expose que les emplois fonctionnels, également appelés emplois de direction, sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ;

Propose de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025 ; les missions du poste sont annexées à la présente délibération ;

Propose d'autoriser le maire à recruter un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, aux grades d'attaché ou d'attaché principal par voie de détachement, dans le respect des conditions statutaires prévues pour les emplois fonctionnels des communes de 2 000 à 10 000 habitants.

Propose de modifier en conséquence, le tableau des effectifs.

Propose d'attribuer à l'agent recruté sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, le régime indemnitaire voté par la collectivité ainsi qu'une NBI de 30 points.

Dit que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- Autorise le Maire à procéder au recrutement ;
- Approuve les conditions financières associées à ce poste.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Poisat, le 11 juin 2025

Secrétaire de séance



Le Maire
Ludovic BUSTOS



N° DEL20250610_33-1
(annexe)

Les missions du Directeur Général des Services COMMUNE DE POISAT

Piloter les services municipaux, en lien avec les responsables de service ou directement pour le service ressources.

Apporter un appui stratégique et technique aux élus dans la mise en œuvre du projet de mandat.

Faire preuve d'expertise et conseil dans la gestion financière, les ressources humaines et les projets transversaux.

Mettre en œuvre les projets de la commune, en assurant leur faisabilité administrative, technique et financière.

Garantir la sécurité juridique des actes administratifs et marchés publics.

Assister le Maire dans la préparation et le suivi des conseils municipaux et l'organisation des élections.

Superviser la gestion des ressources humaines (recrutements, carrière, paie, formation).

Coordonner les outils de communication (journal, site, illiwap).

Contribuer à la dynamique partenariale : Métropole et ses communes, dans le cadre de la CTG et avec les partenaires institutionnels.

Être acteur des mutualisations avec la Métropole et les communes.